



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le 05/05/2026  
ID : 081-200034049-20260312-DPDB2026\_21-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2026-21  
DU JEUDI 12 MARS 2026**

**Présents** : M. Jean-Luc CANTALOUBE, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusée** : Mme Isabelle CALMET

**Objet de la décision** : **Enfance Jeunesse - Recrutement CDD remplacement**

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels, conformément au Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison d'un congé de maladie ordinaire d'un agent sur le poste d'animateur enfance et afin d'assurer la continuité du service, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet à compter du 16 mars 2026 et ce jusqu'au retour de l'agent.

- un poste d'Adjoint d'animation – C2

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
Jean-Luc CANTALOUBE